

EN CURE...

Une fois sur place, la consultation d'un médecin thermal, au libre choix du curiste, est obligatoire. Cette surveillance médicale comporte en principe trois visites étalées sur la durée du traitement thermal. Il convient aussi de prévoir de petits accessoires (sandales, bonnet,...). Pour les accompagnants des malades parkinsoniens qui le justifient, le médecin peut également prescrire une cure thermale dans l'orientation « psychosomatique ». Sinon, il existe des prestations de détente et de bien-être, hors du champ de l'assurance maladie, qui peuvent être pratiquées sur rendez-vous. Tous ces points sont bien expliqués dans le Guide Thermal que vous pouvez vous procurer gratuitement par courrier, ou télécharger à partir du site www.thermes-ussat.com.

TARIF

L'accompagnement thérapeutique proposé à Ussat-les-Bains est un programme qui s'ajoute à la cure thermale. A ce titre il n'est pas pris en charge par l'Assurance Maladie mais de plus en plus de mutuelles et d'assurances privées acceptent de le financer tout ou partie. Dans tous les cas nous vous encourageons à prendre contact avec votre organisme complémentaire avant votre départ en cure et à lui communiquer une copie de la présente documentation. Une attestation détaillée peut vous être fournie en fin de séjour pour justifier de votre assiduité.

Programme de base : 130€

Programme complémentaire : 65€

Lorsque les curistes peuvent justifier de leur adhésion à une association de malades agréée, comme par exemple France-Parkinson, le programme de base est ramené à 100,00€.

Les programmes sont forfaitaires, nominatifs, et ne peuvent être scindés. Toutes les activités sont également accessibles au tarif unitaire de 8,00€.

IMPORTANT

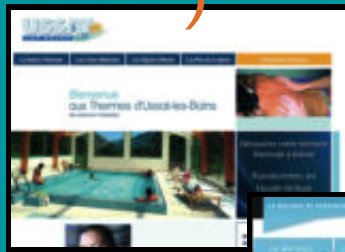
Si le malade n'est pas entièrement autonome, il doit impérativement être accompagné pendant son séjour. Les malades munis d'une pompe à Apokion peuvent suivre la cure. Les logements du Domaine Thermal peuvent être équipés de lits médicalisés sur demande.



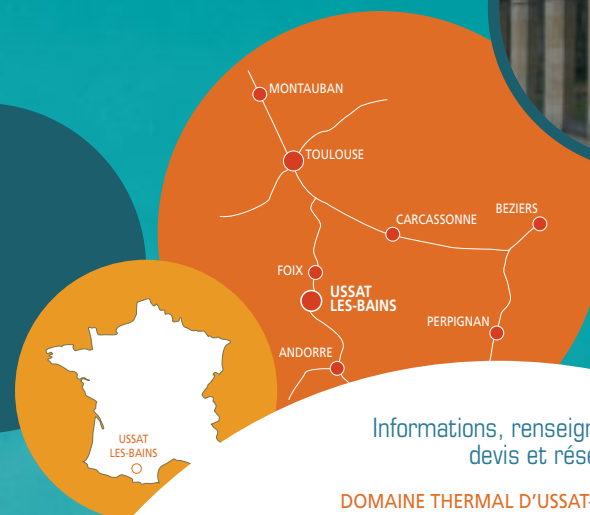
La station thermale d'Ussat-les-Bains en Ariège, dans les Pyrénées, est agréée dans le traitement des maladies neurologiques et des affections psychosomatiques.

DEPUIS PLUS DE DOUZE ANS, DES SEJOURS DE CURE DEDIES A LA MALADIE DE PARKINSON SONT ORGANISES EN ASSOCIANT SOINS THERMAUX ET PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT THERAPEUTIQUE.

www.thermes-ussat.com



www.lamaladieparkinson.info



THERMES D'USSAT-LES-BAINS EN ARIÈGE-PYRÉNÉES
MALADIE DE PARKINSON



**POURQUOI PAS
UNE CURE THERMALE ?**
avec accompagnement thérapeutique ?

Informations, renseignements,
devis et réservations

DOMAINE THERMAL D'USSAT-LES-BAINS

Avenue des Thermes

09400 Ussat-les-Bains

Tél. 05 61 02 20 20

Fax. 05 61 02 90 09

email : thermes.ussat@orange.fr

www.thermes-ussat.com

USSAT
LES BAINS
Retrouvez le calme qui est en vous !



LA CRENOTHERAPIE

Pendant les trois semaines réglementaires de la cure, les malades parkinsoniens sont pris en charge dans les Thermes tous les matins (sauf le dimanche) où leur sont délivrés bains variés, douches générales ou locales, ainsi que massages sous rampe d'eau thermale, selon la prescription médicale. Tous ces soins de crénothérapie utilisent la précieuse eau minérale naturelle de la « source de la Communauté », puisée à 1097 mètres de profondeur au cœur du sous-sol pyrénéen.

Naturellement chaude (57 °C), cette eau sulfatée est riche en calcium, magnésium, silice, et nombreux oligo-éléments. Elle est utilisée depuis des siècles dans bien des affections, notamment neurologiques, et elle a une action reconnue sur les états dépressifs. Elle est en outre antispasmodique, antalgique, sédative, cicatrisante et reminéralisante.

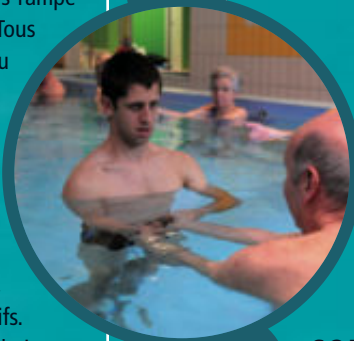
EAU THERMALE RICHE EN MAGNESIUM

En 2002, une étude menée par le Centre d'Investigation Clinique du C.H.U. de Toulouse-Purpan (1), randomisée et réalisée en simple aveugle, a objectivé l'impact de la cure thermale d'Ussat sur la qualité de vie ainsi que les fonctions motrices et psychologiques de patients souffrant de la Maladie de Parkinson.

UNE THERAPEUTIQUE RECONNUE

Cette étude médico-économique a conclu que « l'association d'une cure thermale aux traitements habituels de la maladie de Parkinson améliore significativement plus l'état de santé des patients parkinsoniens et s'avère moins coûteuse que la prise en charge thérapeutique seule ». Elle souligne « l'intérêt des pratiques thermales dans la prise en charge du patient parkinsonien ».

Christine BREFEL-COURBON, Jean-Louis MONTASTRUC : « Evaluation médico-économique d'une cure thermale à Ussat-les-Bains dans la maladie de Parkinson ». LA PRESSE THERMALE ET CLIMATIQUE. 2002.



L'ACCOMPAGNEMENT THERAPEUTIQUE

Soumis à l'approbation du service de neurologie du C.H.U. de Toulouse-Purpan, il se déroule quant à lui l'après-midi, du lundi au samedi inclus, par groupes limités à 12 personnes. Il comprend un programme « de base » avec :

POT D'ACCUEIL,
GYMNASTIQUE EN PISCINE
(2 séances par semaine),
GYMNASTIQUE EN SALLE
(une séance par semaine),
GROUPE DE PAROLE
(une fois par semaine),
ATELIER MEMOIRE
(une fois par semaine),
CONFERENCE MEDICALE
avec un neurologue
(une fois dans la cure),
SORTIE TOURISTIQUE EN AUTOCAR
(2 fois dans la cure),
GROUPE D'AIDE ET DE SOUTIEN
(une fois dans la cure),
POT DE DEPART.

Un programme complémentaire peut être suivi en option avec les activités suivantes :



SOPHROLOGIE
(2 séances par semaine),
QI-QONG
(une séance par semaine),
CAUSERIE « DIET'ACTIVE »
avec une nutritionniste
(une fois par semaine).

Toutes les activités de ces programmes sont aussi accessibles « à la carte ». Les accompagnants des curistes peuvent participer à certaines activités thérapeutiques, et à toutes les animations.

LA CURE EN PRATIQUE

LA PRISE EN CHARGE DE LA CURE

L'Assurance Maladie prend en charge, sous réserve d'une demande préalable, le forfait thermal (soins thermaux), le forfait de surveillance médicale (honoraires du médecin thermal), et participe aux frais de séjour et de transport. Les assurances privées et les mutuelles complémentaires accordent généralement une aide pour les frais de séjour, et parfois pour le forfait du « programme d'accompagnement thérapeutique ».

La demande de cure thermale auprès de l'assurance maladie est effectuée par le médecin traitant ou le neurologue au moyen d'un formulaire spécial. Cette demande doit être faite obligatoirement dans l'orientation thérapeutique « Neurologie ».

L'HEBERGEMENT PENDANT LA CURE

Il est recommandé de choisir l'un des établissements du Domaine Thermal d'Ussat car ils sont intégrés, reliés aux thermes par ascenseur, et permettent donc de suivre la cure sur place, sans avoir à sortir: l'HÔTEL THERMAL DU PARC ** (prestations hôtelières en pension complète ou demi-pension), et la RESIDENCE NAPOLEON ** (locations meublées équipées d'une cuisine).

LA RESERVATION DE CURE

La cure thermale d'Ussat fonctionne du 14 mars au 19 novembre 2011. Toutefois, le programme d'accompagnement thérapeutique est interrompu entre le 7 et le 27 août 2011. Le nombre de places étant limité, il est fortement conseillé de réserver à l'avance. Les cures ont une durée fixe de trois semaines et débutent le lundi.

